

## Méthodologie de calcul 360score appliquée au ciment Le Classic®

### 1. Définitions des indicateurs

**% réduction carbone** : l'indicateur de réduction de l'empreinte carbone du ciment, exprimé en pourcentage est défini comme égal à : Poids CO<sub>2</sub> ciment / Poids CO<sub>2</sub> CEM I.

**% matière recyclée** : dans le cas des ciments, la part de matière recyclée est calculée comme la quantité de matières secondaires utilisée, rapportée à l'unité déclarée, en l'occurrence la tonne de ciment.



### La norme NF EN 15804+A2 (2019) donne la définition suivante de matière secondaire :

*Matière récupérée après une première utilisation ou issue de déchets, qui remplace des matières primaires*

- Note 1 à l'article : Une matière secondaire est mesurée au niveau du point où la matière secondaire entre dans le système à partir d'un autre système.

- Note 2 à l'article : Les matériaux récupérés après utilisation ou issus de déchets provenant d'un système de produits et utilisés comme un intrant dans un autre système de produits sont des matières secondaires.

- Note 3 à l'article : Les matières secondaires (devant être mesurées aux frontières du système) sont, par exemple, les déchets métalliques recyclés, le béton concassé, le verre de récupération, les copeaux de bois recyclés, le plastique recyclé.

*Pour le ciment, les matières secondaires sont, par exemple les cendres volantes, les laitiers issus des hauts fourneaux ainsi que les cendres issues des combustibles alternatifs*

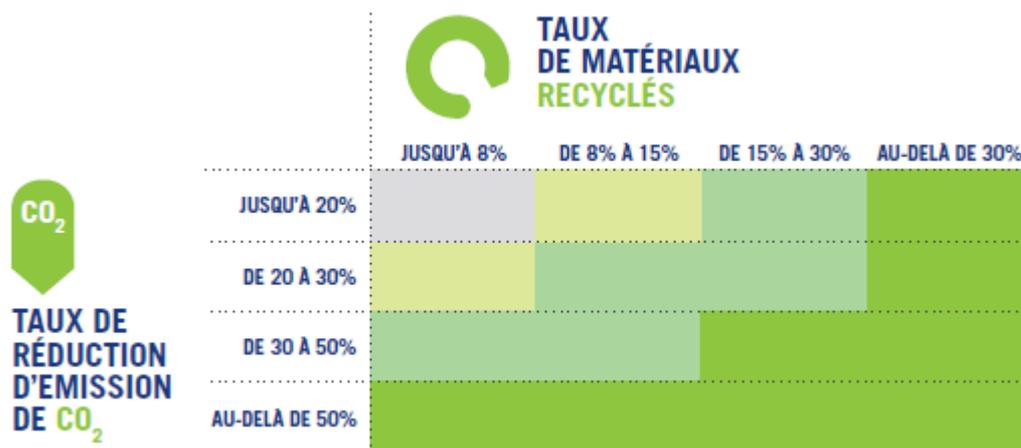
L'utilisation de matière secondaire, exprimée en kg, est disponible dans les EPD des ciments.

## 2. Méthodes de calcul

Les valeurs prises pour les indicateurs % de réduction du CO<sub>2</sub> et % de matières recyclées sont issues des données environnementales collectives publiées par l'ATILH (2017).

La gamme de ciments Le Classic® est produite à partir de différentes usines. Il est convenu que la FDES collective représentative de cette gamme est celle du CEM II/B-LL :

- Le poids CO<sub>2</sub> moyen pondéré des volumes est de 581 kg CO<sub>2</sub>/t. Ce poids correspond à une réduction du taux de carbone de 25% par rapport au poids CO<sub>2</sub> d'un ciment CEM I.
- Le taux de matériaux de recyclés est de 3,5%/t.



Notre ciment Le Classic® est donc **scoré C** dans l'échelle d'évaluation 360score dont l'objectif est de lire la performance carbone et le taux de matériaux recyclés dans nos gammes de produits :

